

Office National des Forêts  
M. le Directeur Territorial

23, bis boulevard Bonrepos  
31000 Toulouse

le 13 juillet 2011

Objet : Réunion d'informations et d'échanges du 6 juillet 2011

M. le directeur territorial,

Lors de la rencontre du 6 juillet 2011, vous nous avez fait part de vos perspectives en matière de mise en appel de candidature des postes à l'automne 2011.

### **Suppression de postes :**

Comme déjà indiqué, nous sommes contre toutes les suppressions de postes qui ne font que dégrader et aggraver un contexte de travail déjà trop lourd et pathogène.

Il serait pour le moins utile que ce constat soit davantage et mieux pris en compte par l'administration qui ne se cache que de trop derrière la politique gouvernementale. Derrière la raison du "cadrage venant d'en haut", il ne nous a pas semblé qu'elle défende avec la même énergie une politique de défense du personnel et de gestion durable d'un bien commun : la forêt.

Il faut visiblement rappeler la première phrase fondatrice du code forestier : "La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général." qui ne semble pas aussi ardemment défendu que les suppressions de postes réalisées.

### **Gel de postes :**

Lors de la réunion, aucune logique ou analyse de critères n'est ressortie dans vos choix de gel de postes (vacance frictionnelle dans votre vocabulaire).

Cela semble plus le fait de quelques appréciations subjectives, selon les ressentis des uns et des autres directeurs, que relevant d'argumentaire construit et présentant une logique raisonnée.

De même, comme indiqué lors de cette réunion, 80 % des postes gelés sont des postes d'agents patrimoniaux.

Les gels de ces postes seraient-ils à vos yeux moins risqués que d'autres postes ? Aurai-ils moins de valeur au point de faire toujours l'objet de ce traitement spécifique dans la continuité des méthodes passées ?

Vous poussez même le raisonnement jusqu'à maintenir gelés des postes vacants depuis 2009 !

Mépris le plus total pour les personnels dont vous attendez la continuité du service par l'intérim.

Jusqu'à quand pensez-vous qu'il soit motivant et réaliste de faire l'intérim sur de telles durées ?

Quelles perspectives donnez-vous à cette manière de gérer le travail des personnels concernés ?

Cela ressemble bien plus à une manœuvre pour jauger et habituer les collègues à la disparition du poste.

Cela s'est d'ailleurs confirmé pour le poste d'agent patrimonial à Brassac (n° 3708, UT Mont de Lacaune Agence de Castres) où ce poste, vacant depuis juin 2009, est maintenant officiellement supprimé.

D'autres postes sont également vacants depuis longues dates. Ces situations ne sont plus tenables ni entendables.

Le poste de Cardeilhac est dans ce cas depuis octobre 2009. Il est de surcroît l'exemple flagrant révélateur de la poursuite des basses manœuvres.

Nous ne sommes pas dupes sur la manœuvre de pourrissement sur ce poste. C'est nous accorder que peu d'intérêt que de croire qu'il suffit d'afficher sur un document de travail (papier ne vous engageant pas) que ce poste est gelé en l'état sur l'UT du Bas Comminges pour nous rassurer quant à son devenir.

C'est accorder également peu de considération aux élus qui ont manifesté leurs intérêts.

Il est beaucoup plus probable que vous suiviez toujours la même stratégie de réorganisation en temporisant. Vu l'historique de ce dossier, quels que soient les arguments que vous développeriez à l'avenir pour revenir à la charge (comme par exemple les réflexions découlant du contrat 2012-2016, ou autres ...), ils seront la preuve indéniable des mêmes mauvaise foi et manipulation qui perdurent dans la gestion des ressources humaines et l'organisation de la DT. Et ce de manière parfaitement préméditée.

La seule garantie recevable à ce jour de croire à la pérennité de ce triage est alors de le faire dès cet automne.

Nous n'oublions pas non plus votre engagement de nous tenir informés du devenir de différents postes administratifs en situations anormales, notamment sur l'agence Landes - nord Aquitaine.

De manière générale, ces situations ne sont plus tenables, ni entendables.

C'est un mauvais calcul que de jouer sur le pourrissement en faisant perdurer mois après mois, année près année des gels de postes.

Tout sera mis en œuvre pour préserver les conditions de travail du personnel, et il vous appartiendra de gérer les intérim.

Nous appelons chaque collègue à n'assurer aucun intérim des postes et à ne prendre aucune initiative quant à la programmation de nouvelle coupe ou travaux.

Si vous pouvez sauver administrativement les apparences, en nommant les supérieurs hiérarchiques (RUT etc.) comme intérimaires, leur charge de travail ne permet pas dans la réalité la continuité du service. Vous prenez donc de fait la responsabilité d'une perte d'activité sèche du fait de ces manœuvres.

Si votre contrat vous "oblige" à des suppressions de postes, il ne saurait en être de même dans la limitation des postes à mettre en appel.

Gageant que vous saurez revoir vos positions, nous demandons donc, dans la continuité de cette réunion, à avoir copie de votre version définitive de mise en appel de candidature, gel et suppression de poste.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le directeur territorial l'expression de nos sincères salutations.

Copie au personnel de la DT sud ouest

les représentants

CGT Forêt

*J. Buret*

*J.S. Pouveau*

les représentants

SNAF-UNSA-Forêts

*C. Larenaudie*

*O.Saule*

les représentants

SNUPFEN-Solidaires

*D. Dall'Armi*

*J.L. Pigeassou*